



JORAT-MEZIERES

Extrait des décisions de la séance municipale du 24 mars 2025

début : 16h20

Présidence : M. Patrick Emery, Syndic

Municipaux : Mmes Sonia Hugentobler, Vice-Syndique et Muriel Preti
MM. Roland Galley, Grégoire Favre, Pierre Jordan et
Michel Rochat

Demande de soutien

de répondre négativement à la demande de la Gym Pully.
de soutenir financièrement le Festival Into the Corn 2025 et l'association qu'ils parrainent.

Jardin du souvenir de Mézières

conformément à l'accord reçu de la Municipalité de Mézières en 2008, de demander à la bourse communale d'établir une facture acquittée pour les frais liés au dépôt des cendres d'une ancienne habitante de Mézières.

Cimetière de Mézières

de valider la plantation de 4 arbres, et de leurs futurs emplacements, prévus dans le cadre du remplacement de la haie.

POCAMA

de valider la demande déposée par le Rallye FVJC 2025 Vullirouge, du mercredi 4 au lundi 9 juin à Carrouge.
de décider que l'heure de diffusion de musique pour les futures manifestations doit être :
=> en localité 10h - 3h max;
=> hors localité 10h - 4h max.
et la vente d'alcool de 10h à 4h max.

Parcelle N°340

de confirmer avoir pris acte de l'installation d'un poulailler, selon descriptif présenté, et l'accord de tous les voisins parcellaires. Comme il fait moins de 8 m², il n'est pas soumis à autorisation.

Parcelle N°614

de confirmer avoir pris acte de l'installation d'une serre, selon descriptif présenté, et l'accord de tous les voisins parcellaires. Comme elle fait moins de 8 m², elle n'est pas soumise à autorisation.

Parcelle N°2205

après examen du dossier et contrôles d'usage, de signer le formulaire d'annonce pour la production du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire par une pompe à chaleur air/eau ou air/air, autorisant l'installation d'une pompe à chaleur air/eau, selon dossier remis. Le projet est dispensé d'autorisation selon art. 68c RLATC et peut être réalisé dès réception de l'avis signé, conformément au descriptif.

Parcelle N°4202

après examen du dossier et contrôles d'usage, de signer le formulaire d'annonce pour la production du chauffage ou de l'eau chaude sanitaire par une pompe à chaleur air/eau ou air/air, autorisant l'installation d'une pompe à chaleur air/eau, selon dossier remis. Le projet est dispensé d'autorisation selon art. 68c RLATC et peut être réalisé dès réception de l'avis signé, conformément au descriptif.

Parcelle N°4100

de mandater la voirie communale pour aller enlever le plastique, complètement démonté accroché à la barrière de la propriété, avant qu'il termine sur la route.

Parcelle N°4200

d'accuser réception du courrier reçu, et les informer que la Municipalité se réserve le droit de développer ses propres projets sur cette parcelle.

Parcelle communale N°301 à Servion

de valider une participation aux travaux de remise en état du chemin forestier, rejoignant le chemin des Planches à Servion, à hauteur de 50% du montant des devis reçus.

Stand de tir de Mézières

de valider le projet de convention pour l'utilisation du stand de tir 300m et de la faire parvenir à la société de tir Les Trois Gâchettes, en deux exemplaires, pour signature.

de valider le projet de convention d'exploitation de l'installation de tir 300m de Mézières VD et de la faire parvenir à la Municipalité de Montpreveyres, en deux exemplaires, pour signature.

Naturalisation

de préavis favorablement à la demande de naturalisation d'une habitante de Mézières, sur la base du rapport d'enquête (Partie 2) établi par le Contrôle des habitants le 18 mars 2025 qui relève que la requérante a passé et réussi le test de connaissances élémentaires et de transmettre le dossier au SPOP pour suite utile. Le courrier d'avis de clôture sera adressé à la requérante.

Gemetris SA / offre de prestations géoinformatiques

de valider leur offre concernant l'ajout de la fonction de collecte et d'édition des données sur le géoguichet.

Entraide familiale vaudoise

d'excuser la Municipalité qui ne pourra pas être représentée le samedi 13 septembre 2025.

de transmettre la facture annuelle de l'abonnement du journal jef à la bourse communale.

ORPC / Abri du Raffort

de dater et signer le formulaire remis par l'ORPC concernant les demandes de contributions pour l'entretien des constructions.

DHB Mensuration 281 à Jorat-Mézières

d'accepter les adaptations de limites projetées, dans le cadre des redéterminations des cours d'eau, et de retourner à DHB un exemplaire de chaque plan suivant, dûment daté et signé, pour accord :

Comptes 2024

de valider les comptes 2024 avec un bénéfice final tel que présenté par le boursier.

Demandes de location

- d'accepter la demande d'un particulier pour le stand des Maraîches le samedi 9 août 2025.
- d'accepter la demande de location de l'APV Mézières et env., pour la Grande salle de Mézières le 8 septembre 2025.
- d'accepter la demande de location de la Fanfare du Jorat pour la Grande salle de Mézières les 6 et 7 février 2026.

Ancienne laiterie de Ferlens

d'accuser réception de la lettre de résiliation du locataire de ces locaux.

Abattoir de Carrouge

de valider l'offre reçue pour l'étude des installations de climatisation de l'abattoir.

Grande salle de Carrouge / Adjudications

de valider les adjudications suivantes :

- Cuisine : GastroMachines, selon tableau comparatif ;
- Isolation périphérique : Alliance Peinture, selon tableau comparatif.

de signer l'offre reçue pour une assurance de construction durant les travaux de transformation et assainissement énergétique de la Grande salle de Carrouge.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  Patrick Emery

La Secrétaire  Valérie Pasteris



⇒ prochaine séance municipale le 31 mars 2025